

Unité départementale de l'Isère
17 boulevard Joseph Vallier
38040 Grenoble

Grenoble, le 05/03/2026

Rapport de l'Inspection des installations classées

Visite d'inspection du 19/02/2026

Contexte et constats

Publié sur  **GÉORISQUES**

SINTERTECH S.A.S.

Les Iles Cordées
38113 Veurey-Voroize

Références : 2026 - Is044-3SD
Code AIOT : 0006103235

1) Contexte

Le présent rapport rend compte de l'inspection réalisée le 19/02/2026 dans l'établissement SINTERTECH S.A.S. implanté Les Iles Cordées 518 route de Valence 38113 Veurey-Voroize. Cette partie « Contexte et constats » est publiée sur le site internet Géorisques (<https://www.georisques.gouv.fr/>).

La société FRITAS BANANAS, gérée par 6ème sens immobilier, met en œuvre, dans le cadre d'un projet d'aménagement du site, les travaux de réhabilitation qui n'ont pas été réalisés par la société SINTERTECH ou son liquidateur. La mise en sécurité du site a été réalisée par la société CORAVAL pour le compte du liquidateur. La mise en sécurité est actée par le rapport du 1er février 2022 de l'inspection des installations classées (ref : 2022-Is014SSP).

Cette visite d'inspection permet d'acter la disparition de l'exploitant (clôture de la liquidation judiciaire). En l'absence d'exploitant, la conformité des opérations de dépollution menées par

FRITAS BANANAS avec les arrêtés préfectoraux (notamment l'arrêté préfectoral complémentaire n°DDPP-DREAL UD38-2024-03-11 du 13 mars 2024) n'est pas contrôlée par l'Inspection des installations classées. La compatibilité du projet avec l'état de pollution du site est établie dans le cadre de l'ATTES-ALUR déposée avec le dossier de demande de permis d'aménager.

Néanmoins, en sa qualité de producteur de déchets, la société FRITAS BANANAS est contrôlée par l'Inspection des installations classées. Les points de contrôle de ce thème font l'objet d'un rapport d'inspection distinct, adressé à la société FRITAS BANANAS.

Les informations relatives à l'établissement sont les suivantes :

- SINTERTECH S.A.S.
- Les Iles Cordées 518 route de Valence 38113 Veurey-Voroize
- Code AIOT : 0006103235
- Régime : Néant
- Statut Seveso : Non Seveso
- IED : Non

La société SINTERTECH a exercé de 2013 à 2019 une activité de fabrication de pièces mécaniques par frittage de poudres métalliques pour le secteur de l'automobile sur la commune de VEUREY-VOROIZE.

La société SINTERTECH a été placée en liquidation judiciaire par jugement du 15 octobre 2019 du tribunal de commerce de Grenoble. Maître Geoffroy Berthelot de la Selarl Berthelot (16 rue Général Mangin 38100 GRENOBLE) en a été désigné liquidateur judiciaire.

La cessation d'activité de SINTERTECH a été notifiée par courrier du 04 novembre 2020 pour un arrêt effectif au 31 décembre 2019. L'usage futur prévu sur le site est un usage industriel.

Des prescriptions complémentaires relatives à la réhabilitation du site ont été fixées par arrêté préfectoral complémentaire n°DDPP-DREAL UD38-2024-03-11 du 13 mars 2024.

Thèmes de l'inspection :

- AN26 Libération foncier SSP
- Sites et sols pollués

2) Constats

2-1) Introduction

Le respect de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement relève de la responsabilité de l'exploitant. Le contrôle des prescriptions réalisé ne se veut pas exhaustif, mais centré sur les principaux enjeux recensés et à ce titre, ne constitue pas

un examen de conformité de l'administration à l'ensemble des dispositions qui sont applicables à l'exploitant. Les constats relevés par l'Inspection des installations classées portent sur les installations dans leur état au moment du contrôle.

A chaque point de contrôle est associée une fiche de constat qui comprend notamment les informations suivantes :

- le nom donné au point de contrôle ;
- la référence réglementaire de la prescription contrôlée ;
- si le point de contrôle est la suite d'un contrôle antérieur, les suites retenues lors de la précédente visite ;
- la prescription contrôlée ;
- à l'issue du contrôle :
 - ◆ le constat établi par l'Inspection des installations classées ;
 - ◆ les observations éventuelles ;
 - ◆ le type de suites proposées (voir ci-dessous) ;
 - ◆ le cas échéant la proposition de suites de l'Inspection des installations classées à Madame la Préfète ; il peut par exemple s'agir d'une lettre de suite préfectorale, d'une mise en demeure, d'une sanction, d'une levée de suspension, ...

Il existe trois types de suites :

- « Faits sans suite administrative » ;
- « Faits avec suites administratives » : les non-conformités relevées conduisent à proposer à Madame la Préfète, des suites graduées et proportionnées avec :
 - ◆ soit la demande de justificatifs et/ou d'actions correctives à l'exploitant (afin de se conformer à la prescription) ;
 - ◆ soit conformément aux articles L. 171-7 et L. 171-8 du code de l'environnement des suites (mise en demeure) ou des sanctions administratives ;
- « Faits concluant à une prescription inadaptée ou obsolète » : dans ce cas, une analyse approfondie sera menée a posteriori du contrôle puis éventuellement une modification de la rédaction de la prescription par voie d'arrêté préfectoral pourra être proposée.

2-2) Bilan synthétique des fiches de constats

Les fiches de constats disponibles en partie 2-4 fournissent les informations de façon exhaustive pour chaque point de contrôle. Leur synthèse est la suivante :

Les fiches de constats suivantes ne font pas l'objet de propositions de suites administratives :

N°	Point de contrôle	Référence réglementaire	Autre information
1	Situation administrative	AP Complémentaire du 13/03/2024, article 1	Sans objet

2-3) Ce qu'il faut retenir des fiches de constats

L'exploitant de l'établissement, la société SINTERTECH, a disparu suite à la clôture de la liquidation judiciaire. Le site n'est plus une ICPE.

2-4) Fiches de constats

N° 1 : Situation administrative

Référence réglementaire : AP Complémentaire du 13/03/2024, article 1
Thème(s) : Situation administrative, situation administrative
Prescription contrôlée : La société SINTERTECH, dont le siège social est situé 518 route de Valence 38113 Veurey-Voroize (SIREN n°451 268 353), ci-après dénommée « l'exploitant », représentée par le liquidateur judiciaire Maître Geoffroy BERTHELOT, est tenue de respecter strictement les prescriptions techniques suivantes dans le cadre de la réhabilitation du site qu'elle a exploité au 518 route de Valence sur la commune de Veurey-Voroize.
Constats : Par jugement du 4 juin 2024 du tribunal de commerce de Grenoble, la clôture de la liquidation a été prononcée pour insuffisance d'actif et la société Sintertech a été radiée le 7 juin 2024 en raison de sa dissolution de plein droit en application de l'article 1844-7-7° du code civil. L'exploitant a donc disparu, les arrêtés préfectoraux réglementant l'activité et la cessation d'activité de la société SINTERTECH (en particulier l'arrêté préfectoral complémentaire n°DDPP-DREAL UD38-2024-03-11 du 13 mars 2024) ne s'appliquent plus. La situation du site est celle d'un terrain ayant accueilli une ICPE, non régulièrement réhabilitée. Pour tout changement d'usage futur, l'installation n'ayant pas été régulièrement réhabilitée, le quatrième alinéa de l'article R556-1- I s'applique et le maître d'ouvrage à l'initiative du changement doit faire attester de cette prise en compte par un bureau d'études certifié dans le domaine des sites et sols pollués en application de l'article L556-1 (ATTES ALUR).
Type de suites proposées : Sans suite